



Stationnement dans une propriété privée

Par **paulo2206**, le **08/03/2010 à 22:09**

Bonjour, rnje stationne dans une résidence privé mais le gardien me dis que je n'ai pas le droit. Il menace d'appeler la police pour faire enlever la voiture. rnIl a fait faire une réquisition permanente auprès du commissariat et m'en a montrer une copie. rnDois-je prendre au sérieux ses arguments?

Par **Tisuisse**, le **08/03/2010 à 23:13**

Bonjour, rn rnVous habitez la résidence : vous avez le droit de vous y garer et cela doit être mentionné dans votre bail, si vous êtes locataire, sur le règlement de copropriété si vous êtes copropriétaire. rn rnVous n'habitez pas la résidence : vous n'avez rien à y faire, gardez vous ailleurs, le gardien de la résidence a raison, il peut faire enlever votre voiture qui sera mise en fourrière.

Par **paulo2206**, le **09/03/2010 à 09:55**

Merci beaucoup pour votre info.